

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 75 (1924)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Perspectives concernant le chêne en Suisse  
**Autor:** H.B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785931>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Phot. Th. Cramer, Montreux, en 1906

LE GROS NOYER DE LA CAMPAGNE DE MEURON, A CORSEAUX PRÈS VEVEY  
(alt.: 420 m.)

Les dimensions de ce spécimen magnifique étaient, en mars 1924, les suivantes: circonférence du fût, à 1,3 m : 4,20 m. Hauteur totale: 28 m. Volume total après abattage: 28,75 m<sup>3</sup>. L'arbre a été vendu sur pied pour 5000 francs. Ce noyer commun était probablement le plus beau de l'espèce en Suisse

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

75<sup>m</sup>e ANNÉE

JUIN 1924

N<sup>o</sup> 6

## Perspectives concernant le chêne en Suisse.

C'est de réminiscences que sera faite cette brève étude, réminiscences du captivant voyage qu'un groupe de privilégiés, dont le soussigné fut, entreprit l'an dernier sous les auspices de l'Inspection fédérale des forêts et de la Station de recherches, pour l'étude du chêne.

Les collègues vaudois qui donnèrent il y a quelques mois déjà, ici même, un compte-rendu de ce voyage ne croiront pas qu'on cherche à aller sur leurs brisées; non, car il s'agira dans ces quelques pages bien plutôt d'impressions personnelles, de dire le profit que l'écrivain a tiré de visions nouvelles éclairées par des guides aussi dévoués et aimables que compétents, visions qui furent pour lui l'occasion excellente d'acquérir un complément d'instruction nécessaire et souhaité. Ces notes ont même un caractère personnel si marqué qu'il a fallu la largeur d'esprit, bien connue et fort appréciée, de la rédaction de cette revue pour qu'elles y fussent accueillies.

Presque dès le début du voyage deux conceptions s'affrontèrent sur la question de savoir comment il faut s'y prendre pour mettre un arrêt à la marche rétrograde du chêne en Suisse, pour en assurer si possible la conservation ou pour en obtenir même la multiplication. Pour l'une de ces conceptions qui, sans intention dissimulée, sera désignée par le qualificatif de „radicale“, il n'y a qu'une manière de faire pour obtenir la régénération du chêne et assurer la pérennité de cette essence, c'est celle qui est appliquée à certaines chênaies de France, où la régénération du chêne s'obtient, paraît-il, par une seule coupe préparatoire ou d'ensemencement suivie, deux ou trois ans après l'apparition du semis, de la coupe définitive; l'orée du vieux peuplement doit céder et fuir devant le semis; et il faut encore que ce semis soit pur et qu'il fasse brosse, et que le fourré reste compact 30 ou 40 ans sans aucune

intervention du forestier. Telles seraient les conditions hors lesquelles la futaie de chêne ne saurait être maintenue, ou le chêne conservé à la futaie. Cette hâte dans les opérations de la régénération ne paraît d'ailleurs pas être reconnue partout en France comme inévitable; c'est cependant elle qui fut préconisée par une partie des dirigeants du voyage d'études. — Pour l'autre conception qui, par antithèse et sans plus de malice, recevra ici le qualificatif de „libérale“, l'art d'élever le chêne ne serait pas lié à des procédés aussi draconiens; affaire de climat peut-être, elle voit la possibilité de conduire le chêne en peuplement mélangé en mettant en œuvre le „traitement varié“; et elle abandonne à la conception radicale la haute chênaie pure, puisque, aussi bien, celle-ci n'existe pas en Suisse.

Les tableaux qui se déroulèrent sous les yeux des „étudiants du chêne“, depuis Boudry jusqu'à Ermatingen, les auront en effet convaincus que les occasions d'appliquer la procédure „radicale“, si même elles se rencontrent chez nous, ne sont qu'une exception et que, si la culture et le traitement du chêne devaient réellement en dépendre, le forestier suisse n'aurait plus qu'à avouer son impuissance et à faire ses adieux au chêne qui était pourtant avant lui; car où trouver les vastes chênaies qu'il faut pour asseoir de proche en proche et faire se succéder à vive allure les coupes d'ensemencement et définitives qui dévorent les vieilles futaies? Sacrifiant à la conception radicale nous verrions fondre les faibles réserves que nous avons encore.

Et puis, cette traversée des régions à chêne a conduit les excursionnistes vers des semis et des fourrés que de récentes gelées tardives (sans parler de l'oïdium) ont fort malmenés, raccourcis et mutilés, au point qu'on peut se demander si les avantages de la soudaine mise au jour et du retrait accéléré de tout couvert, même léger et distant, ne sont pas plus que compensés par les dégâts immédiats et par l'état de souffrance que ces gelées et leurs récidives laissent après elles?

Par contre, on peut voir le semis de chêne s'installer avec plus ou moins d'abondance partout, à Boudry comme à Peseux, à Morat comme à Büren, à Ermatingen comme à Schaffhouse, dans les conditions les plus diverses de sol, de situation et de peuplement; on a vu du semis de chêne persistant en deuxième sous-étage, avec peu de perspectives de durée, sans doute.

Il est donc permis de tirer des choses vues la conclusion que la question qui se pose à nous, forestiers suisses, n'est pas de savoir s'il est possible d'obtenir le semis de chêne, mais s'il est possible, dans les conditions où nous nous trouvons, de le faire durer assez pour faire entrer ensuite le chêne adulte, comme composant, dans le peuplement mélangé et plurienné, disons : dans la futaie variée.

Cette question fut débattue tout particulièrement au beau milieu des coupes de régénération conduites dans les peuplements du Galm spécialement à l'Untereichelried, avec un merveilleux doigté par notre collègue Liechti ; dans certains états de coupe secondaire ou claire, sous ou entre des semenciers chêne et épicéa encore présents en nombre, on put voir des parterres étendus où foisonne, comme obéissant aux sollicitations du sylviculteur, un semis dru et vigoureux d'environ 50 cm de hauteur, fait d'un mélange intime de brins de chêne et d'épicéa avec quelque peu d'autres essences (sapin, pin, hêtre) . . . . „Le chêne disparaîtra, évincé par les résineux“ vaticinent les uns ; les autres répliquent que, le chêne étant là, il n'y a qu'à intervenir à temps en sa faveur pour en sauver tant qu'on voudra par taches, par bouquets ou par pieds, qu'on pourra doser le mélange à sa guise dans le peuplement futur pourvu qu'on ait recours au dégagement fréquent sur les points où on veut conserver le chêne. Et ils en croient le créateur de ce superbe parterre qui, lui, a une tranquille confiance en l'avenir du chêne qu'il a vu naître et qu'il est sûr de voir grandir sous ses soins ; il sera le modérateur de la lutte qui s'engage entre les éléments variés qui vont se disputer place et espace.

Mais ce ne sont encore pour les uns que prévisions optimistes et problématiques ; les escarmouches entre opinions opposées renaissent et vont se renouveler d'étapes en étapes :

Dans la forêt de *Charmey* où vivent dans le même peuplement des chênes d'âges et de diamètres différents, puis un gaulis de chêne venu spontanément sous une plantation de hêtre qu'il a surmontée et qu'il domine maintenant de sa demi hauteur ;

à *Büren*, où, sous l'experte main de Landolt, le chêne flanqué d'épicéas en sous-ordre qui assurent la propreté de son fût et la finesse de sa fibre, s'ensemence dans l'ombre profonde de ce sous-étage d'un genre particulier ;



en présence des repeuplements artificiels de *Derendingen* et de *Neuendorf* ou naturels de *Mellingen* où le moindre couvert est réputé en compromettre sérieusement l'avenir;

dans le *Riederhau d'Ermatingen* où le semis surgit jusqu'au pied des très beaux anciens;

dans le Staatswald de *Diessenhofen* où collègue Etter obtient presque à volonté soit le gaulis de chêne pur, soit le gaulis mélangé d'épicéa et de chêne suivant que le rythme des opérations est accéléré ou ralenti;

au *Buchberg* où l'on voit un fourré spontané de chênes de 15 ans, le chêne faisant sa part dans un mélange par groupes d'essences variées; éclaircir souvent y est le mot d'ordre pour la sauvegarde du chêne;

dans la forêt cantonale thurgovienne de *Kreuzlingen* où le semis de chêne s'installe depuis la glandée de 1914 dans les trouées formées par l'extraction d'anciens;

et enfin à *Schaffhouse*, Staatswald *Geissberg*, où collègue Baer n'est pas à court de jeunes chênes qu'il vise à conserver dans le mélange par le dégagement précoce et fréquent, ni de chêneaux constitués à mettre à l'aise dans les perchis; et c'est aussi dans ce canton qu'est offerte la dernière et concluante démonstration: voici les jeunes peuplements constitués déjà en perchis de la commune de *Buchthalen* où collègue Steinegger fit voir les beaux résultats d'une conversion, entreprise par lui en 1890, d'un taillis composé en futaie; c'est le mélange pied par pied de chêne et de multiples autres essences, résineuses et feuillues, ou le mélange par groupes alternés de plusieurs ares, et de 10 à 12 m de hauteur; tel groupe de chêne pur rappelle presque exactement ce que nous vîmes le premier jour à Peseux.

Voici donc le semis de chêne obtenu partout et assuré de se maintenir sur bien des points puisque le voilà monté en perchis soit pur soit mélangé; la démonstration de la possibilité de le multiplier et de l'élever dans la forêt suisse est donc aussi claire qu'on peut le souhaiter.

Et ainsi le pas le plus difficile est franchi. Le traitement ultérieur de ces peuplements mélangés et de ces groupes irait-il encore se heurter à des difficultés spéciales? Il ne paraît pas puisque ces chênes peuvent désormais, si on le veut bien, être assurés de la jouissance de la lumière zénitale.

Pour le moment, la méthode à suivre est celle déjà préconisée par plusieurs des collègues qui ont fait part de leurs expériences et montré leurs résultats: c'est le dégagement fréquent, l'éclaircie à courte période, le rythme accéléré des opérations, permettant de s'intéresser au chêne et de le favoriser avant que sa situation dans le peuplement soit compromise; c'est l'éclaircie par le haut à pratiquer à l'avantage de chaque chêne d'avenir, avec conservation du sous-étage, celui-ci devant non seulement protéger le sol mais comme sertir ou enchâsser le chêne pour en abriter le fût, tout en prévenant l'émaciation de sa couronne et la déviation de son axe.

Plus tard ce sera, les essences associées cédant méthodiquement le pas, le maintien de la situation privilégiée du chêne ou du groupe de chênes au-dessus d'une seconde génération de celles-là, jusqu'à ce que, les supères ayant acquis la grosseur et les qualités désirées, apparaisse le moment propice pour tirer parti du semis spontané ou sollicité de chêne; et ce sera le recommencement du cycle déjà vu. C'est donc l'abandon du peuplement uni-en et uniformément dense, pour le peuplement divers dans sa densité, maintenu dans sa diversité par le traitement varié et souple, restant en contact, par la fréquence de ses interventions, avec son objet et s'appliquant à modeler les nuances du peuplement.

Mais nous y sommes, en Suisse, en bien des endroits; ce voyage a permis de le constater; il ne s'agit plus que d'en prendre conscience, collectivement, et de formuler cet accord dans les termes après l'avoir constaté dans les faits.

Puisqu'on a invoqué le témoignage des forestiers de France en faveur de la thèse „radicale“, qu'il soit encore permis de citer ici, en terminant, des opinions, également de forestiers de France, qui viennent plutôt à l'appui de la thèse „libérale“.

On lit dans la brochure „La Disparition du chêne“ (Paris, 1902) par Rosemont (l'auteur a en vue les taillis sous futaie de France, mais ses considérations s'appliquent bien au peuplement „divers“):

„Ce n'est pas le semis de chêne qui manque . . . . la difficulté du problème consiste non pas à avoir des semis, mais à faire des baliveaux avec les semis obtenus . . . . Le seul traitement rationnel comporte un dégagement hardi vers 8 ans, et un nettoyage énergique vers 15 ans . . . Tout dégagement ne devient

efficace qu' à la condition d'être très hardi. Un dégagement en jeune recrû, par exemple dans une coupe de deux ou trois ans ensemencée de chêne, aurait certes une utilité, mais il n'est pas indispensable, il prépare seulement; le dégagement nécessaire pour sauver l'essence chêne est celui de 7 à 10 ans . . . . Un seul danger, c'est l'hésitation . . . . Nous proposons de porter tous les soins sur le chêne . . . .“

C'est un point de vue presque identique qu'on trouve dans un article signé A. S. dans le bulletin de la Société forestière de Franche-Comté de décembre 1923:

„Lorsque les bois (taillis) s'exploitaient à 12 ou 15 ans, le chêne se maintenait; lorsque l'âge d'exploitation s'éleva, on pratiquait assez généralement un nettoisement à mi-révolution qui sauvait une partie des brins de chêne“ . . . vint l'abandon de cette opération culturale, „d'où, comme conséquence, disparition de l'essence précieuse . . . En conjugant la trouée et le passage fréquent, il parait bien difficile qu'on n'arrive pas à un résultat satisfaisant.“ Dans le même fascicule, M. Colleaux faisant allusion à la disparition du chêne dans la forêt de Soignes, émet l'avis que „c'est surtout à l'excessive régularité, à la densité caractéristique des peuplements qu'est due la pauvreté relative de la grande sylve en essences de lumière“.

Et, enfin, M. le conservateur Schæffer ne préconise-t-il pas la futaie jardinée feuillue et M. Tripier ne rapporte-t-il pas, dans le fascicule de juin de ce même bulletin, cette déclaration de M. le conservateur Gilardoni qu'il existe en Alsace une futaie jardinée de chênes qui donne d'excellents produits?

On ne va pas en tirer ici la conclusion qu'on sera désormais fondé à jardiner le chêne comme on jardine le sapin. Non pas! Mais les choses vues et les opinions citées justifient l'espérance que la conservation du chêne à la modeste sylve suisse est du domaine des possibilités et que cette possibilité se trouve dans le traitement très intensif du peuplement mélangé, dans le traitement à modulations locales très libres, dans le „traitement varié“ mais contrôlé pour qu'il se constitue sur la base expérimentale. Et s'il y a possibilité dans la nature, il y a devoir professionnel pour le forestier.

*H. By*

---